

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET AACID 0C047/2023

I. Introduction			
L'objectif général de ces termes de référence (TdR) est d'établir le cadre nécessaire pour faire face à l'évaluation de l'intervention financée par l'AACID : «Appui aux familles productrices d'Agnam Tonguel, Madina Fresbé et Mboyo Diéri pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers un système de production agroécologique et d'égalité des sexes. Phase II.» La proposition de travail, le cas échéant, doit répondre aux questions indiquées ici, condition nécessaire à l'acceptation du Rapport d'évaluation.			
I.1. DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INTERVENTION			
ENTITE BENEFICIAIRE	Solidaridad Internacional Andalucía		
DENOMINATION DE L'INTERVENTION	Appui aux familles productrices d'Agnam Tonguel, Madina Fresbé et Mboyo Diéri pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers un système de production agroécologique et d'égalité des sexes. Phase II.»		
N°. EXPTE AACID	0C047/2023		
NORMATIVE REGULATRICE DE LA SUBVENTION	Ordre du 21/06/2016 - BOJA n° 120 du 24/06/2016		
PAYS	Sénégal	MUNICIPALITES	Agnam Tonguel, Madina Fresbé et Mboyo Diéri
I.2. RESUMÉ DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION (Maximum 2.500 caractères)			
Décrire de manière brève les problèmes et les intérêts que l'intervention prétend résoudre et la stratégie d'intervention, faisant référence à d'autres interventions avec lesquelles le projet peut avoir des synergies ou complémentarités. Dans la région de Podor, les exploitations agricoles familiales (EAF) couvrent plus de 60 % des besoins alimentaires. Elles font face à des problèmes d'accès à l'eau en quantité et qualité suffisantes. Cela est dû à un déficit de précipitations, à la salinisation des eaux souterraines dans certaines zones, et à des problèmes d'aménagement. L'utilisation de pesticides chimiques provoque la dégradation des ressources naturelles, en particulier du sol, ce qui aggrave maintenant la situation d'insécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire d'une population croissante. Une enquête réalisée en 2021 par ENDA PRONAT dans la zone a identifié les difficultés d'autonomie des femmes rurales, leur rôle social et les tâches assumées au sein de la famille : - Difficulté d'accès au matériel agricole et de transformation, faible diversification de la production - Elles combinent 2 ou 3 activités pour s'en sortir en raison des revenus faibles et incertains, notamment dans l'agriculture - Avant 40 ans, les femmes sont trop occupées par les tâches ménagères et la prise en charge des enfants pour pouvoir participer pleinement aux activités génératrices de revenus ; - Au sein des ménages et de la communauté, la plupart des décisions sont prises par les hommes sous prétexte culturel et religieux. L'objectif général du projet est de contribuer à consolider un modèle de développement socioéconomique et environnemental à travers une approche agroécologique avec égalité des sexes dans le département de Podor, au Sénégal. Pour atteindre l'objectif spécifique, qui est : renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la promotion de l'agroécologie, de l'aquaculture et de la diversification des sources de revenus pour l'autonomisation des femmes des villages d'Agnam Tonguel, Madina Fresbé et Mboyo Diéri, les résultats suivants sont prévus: R1 : Amélioration des capacités de production agroécologique du syndicat de producteurs du Périmètre irrigué (PIV) et des exploitations familiales de Lerabé. R2 : Amélioration des mécanismes de gouvernance des ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion des étangs pour le développement et la régulation de la pêche.			



R3 : Renforcement de l'autonomie des femmes grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail et à l'augmentation de leurs revenus.

R4 : Renforcement de l'éducation environnementale et nutritionnelle des nouvelles générations sur la base de l'agroécologie et d'une alimentation équilibrée.

II. Questions auxquelles on prétend répondre avec l'évaluation: critères et questions de l'évaluation

L'évaluation doit servir d'outil d'apprentissage pertinent pour connaître le fonctionnement, les résultats et les effets de l'intervention afin d'orienter les actions futures, tout en rendant compte aux acteurs concernés par l'intervention, tant en Andalousie que dans le pays partenaire.

Elle a pour but de vérifier la conformité avec les critères de qualité de la coopération andalouse :

- L'efficacité dans l'accomplissement des indicateurs, résultats et objectifs constatés dans le cadre logique ;
- L'efficacité et la viabilité;
- L'impact abouti et attendu;
- La durabilité (connectivité dans le cas des interventions d'action humanitaire);
- L'appropriation et le renforcement institutionnel;
- L'Approche Genre en Développement;
- La durabilité environnementale;
- Le respect de la diversité culturelle ;

III. Méthodologie et phases:

Les techniques méthodologiques utilisées pour mener l'évaluation de l'intervention seront l'analyse documentaire, des entretiens individuels et des groupes de discussion. On peut éventuellement, considérer la réalisation d'enquêtes.

Les Livrables qui seront obtenus sont (signaler lesquels):

- ☐ Rapport préliminaire, résultat de l'étude du cabinet
- ☐ Mémoire de terrain, résultat du travail de terrain
- ☐ Draft du rapport d'évaluation
- ☐ Rapport Final d'évaluation
- ☐ Plan de communication et diffusion de l'évaluation et de ses résultats

Les Phases et Délais prévus pour la réalisation de l'évaluation sont les suivantes: Le chronogramme doit avoir au moins le niveau de détail suivant:

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6
Étude de Cabinet (Rapport préliminaire)	X					
Travail de terrain (Rapport de terrain)		X	X			
Elaboration du draft du Rapport Final d'évaluation				X		
Elaboration du Rapport Final d'Évaluation					X	
Diffusion des résultats de l'évaluation						X

IV. Documents apportés par l'entité bénéficiaire, qui seront mis à la disposition de la personne physique ou juridique

- Formulation initiale de l'intervention.
- Matrice de Planification de l'intervention à évaluer (qui sera la dernière validée par AACID).
- Résolutions des modifications réalisées.
- Rapport de suivi intermédiaire réalisé par l'organisation bénéficiaire

- Rapport technique Final réalisé par l'organisation bénéficiaire, au cas où il est disponible.
- Réglementations relatives au pays dans lequel l'intervention a lieu et sont pertinentes pour l'évaluation.
- Etudes sur le secteur dans le domaine/pays d'intervention, en incluant d'autres évaluations d'une phase antérieure comme d'autres interventions similaires dans le domaine.
- Autres documents considérés d'intérêt pour l'évaluation. Spécifiez lesquels : _____

V. Structure et présentation du Rapport

Le Rapport devra présenter la structure suivante:

- Résumé exécutif.
- Introduction: Antécédents et objectifs de l'évaluation.
- Brève description de l'objet de l'évaluation et son contexte.
- Approche méthodologique et techniques employés dans l'évaluation : critères et questions de l'évaluation, méthodologie, et techniques appliqués et contraintes de l'évaluation réalisée.
- Analyse et interprétation de l'information recueillie et résultats de l'évaluation. L'analyse de l'information doit répondre aux critères et questions de l'évaluation. Il convient de mettre l'accent sur l'accomplissement des éléments de la matrice de planification /cadre logique (objectifs, résultats, activités et indicateurs). **Il faut inclure explicitement la matrice de planification de l'intervention indiquant les valeurs atteintes par les indicateurs et les sources de vérification utilisés dans l'évaluation.**
- Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation. Les conclusions doivent être extraites de l'analyse de l'information recueillie et doivent être présentées selon les critères de l'évaluation.
- Recommandations de l'évaluation. Il faut indiquer à qui se dirigent les recommandations (AACID, entité demandant, partenaire local, d'autres)
- Actions entreprises pour la diffusion de l'évaluation. L'évaluateur devra effectuer un atelier de restitution des conclusions de l'évaluation avec les acteurs impliqués dans le projet.
- Annexes.

Le Rapport Final d'Evaluation ne devra pas dépasser en général les 50 pages. Seront remis une copie en papier et une autre en format électronique. Le Rapport Final doit être rédigé en espagnol.

VI. Requis et critères de sélection de la personne physique ou juridique

Les critères requis pour la personne physique ou morale sont :

- Expérience minimale de 2 ans dans l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le domaine de la coopération.
- N'avoir pas maintenu une relation de travail ou de prestation de services avec l'entité bénéficiaire de la subvention ou son partenaire local au moins dans les deux ans préalables à la proposition de contrat pour la réalisation de l'évaluation, ainsi que n'avoir pas été liée à l'élaboration, gestion ou exécution de l'intervention à évaluer.

En outre, il sera pris en compte :

- Expérience dans le domaine d'intervention.
- Expérience de travail dans le pays où a lieu l'intervention.
- S'il s'agit d'une équipe d'évaluation, il est souhaitable qu'elle soit multidisciplinaire.

Dans la mesure du possible sera promue l'inclusion des professionnels du pays où l'intervention a lieu, ou de ses environs et on prendra en compte l'équilibre entre les sexes.

VII. Prémisses de l'évaluation, propriété et publication, procédures disciplinaires



La personne physique ou juridique chargée de l'évaluation doit être sensible aux considérations de sexe, origine ethnique, âge, orientation sexuelle, langue, différences culturelles, coutumes, croyances et pratiques religieuses de tous les agents impliqués dans le processus d'évaluation.

Elle doit veiller pour l'intégrité, l'indépendance, la crédibilité et la transparence de l'évaluation. La personne physique ou morale chargée de l'évaluation doit travailler avec liberté et sans interférence, ayant accès à toutes les informations disponibles, dans les principes du comportement éthique et professionnel.

L'anonymat et la confidentialité des participant-es à l'évaluation doivent être garantis.

La propriété des Rapports d'évaluation revient à AACID, qui pourra les diffuser et divulguer tout ou partie de leur contenu.

La prestation de services se termine avec l'acceptation du rapport d'évaluation par AACID. Le rapport d'évaluation doit respecter les normes de qualité des évaluations élaborées par AACID, énoncés dans la section IX.

Le non conformité à ces standards mènera, dans un premier temps, à la requête de rectification. Si les lacunes détectées ne sont pas rectifiées, le rapport ne sera pas accepté par le bailleur.

VIII. Budget prévu

Le budget maximum d'attribution est celui défini dans le budget validé de l'intervention :
5.000 € soit 3.279.785 francs CFA (taux de change : 655,957)

IX. Normes de qualité qui doivent être accomplies par le rapport d'Evaluation

- Norme 1 : Pertinence de l'analyse du contexte.
- Norme 2 : Pertinence de l'approche de la méthodologie et les techniques utilisées
- Norme 3 : Fiabilité des sources d'information.
- Norme 4 : Adéquation dans l'examen des questions et critères d'évaluation.
- Norme 5 : Validité de résultats et des conclusions et utilité des recommandations.
- Norme 6 : Qualité de la participation des entités impliquées et de la population cible à l'évaluation.
- Norme 7 : Crédibilité, éthique et l'impartialité du processus d'évaluation.
- Norme 8 : Adaptation du plan de communication de l'évaluation